

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-107-1905 rapportant l'arrêté du 6 septembre 1906. chargeant MM. Senelle el Roucou d'assurer le service du Trésor pendant la maladie de M. Vennat.

n° 14-107-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 septembre 1905

Numéro JO
n° 107 du 01/10/1905

Date du numéro
1 octobre 1905

VISAS

Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté en date du 6 septembre 1905, chargeant MM. Senelle el Roucou d'assurer provisoirement le Service du Trésor pendant la maladie de M. Vennat ; Attendu que l'état de santé de M. Vennat, Trésorier intérimaire lui permet de reprendre son service à compter de ce jour ;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est rapporté l'arrêté du 6 septembre 1905 chargeant MM. Senelle et Roucou d'assurer le service du Trésor pendant la maladie de M. Vennat.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ANTONETTI.